



Stratégie de logement du Nouveau-Brunswick : Un logement pour tous

Stratégie de logement du Nouveau-Brunswick : Un logement pour tous

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000 Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1 CANADA
GNB.CA

ISBN 978-1-4605-3639-1 (PDF : version anglais)
ISBN 978-1-4605-3638-4 (PDF : version française)

2023.06

Table des matières

LETTRE DE LA MINISTRE	1
INTRODUCTION : COMMENT NOUS EN SOMMES ARRIVÉS LÀ	3
UN LOGEMENT POUR TOUS	5
PILIERES STRATÉGIQUES	7
Un marché du logement sain et compétitif	9
Des logements abordables pour les personnes à revenu faible ou moyen	13
Un foyer sûr pour les Néo-Brunswickois vulnérables	17
Des bases solides pour notre système de logement	22
CONCLUSION : ALLER DE L'AVANT AVEC LA STRATÉGIE UN LOGEMENT POUR TOUS	27



Lettre de la Ministre

J'ai le plaisir de présenter la *Stratégie de logement du Nouveau-Brunswick : Un logement pour tous*. Cette approche a été élaborée à l'aide des commentaires de centaines d'intervenants, c'est-à-dire de promoteurs, d'organismes sans but lucratif, d'institutions, de propriétaires, de locataires, de tous les ordres de gouvernement, ainsi que des secteurs communautaire, du logement social et du logement pour la main-d'œuvre. Notre sommet sur le logement, qui a eu lieu en mai 2023, a rassemblé plus de 170 participants qui ont tous écouté les idées et les points de vue des uns et des autres afin de trouver des solutions. J'ai également rencontré des dirigeants des gouvernements locaux qui m'ont fait part de leurs points de vue et de leurs idées. Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre passion et toutes les idées fantastiques proposées quant à la manière de relever les défis auxquels nous faisons face.

Cette stratégie marque le début de notre plan de 10 ans à veiller à ce que chaque Néo-Brunswickoise et chaque Néo-Brunswickois ait accès à un logement sûr, abordable et approprié pour eux-mêmes et leurs familles. Elle repose sur les centaines d'idées créatives, avant-gardistes et importantes que nous avons entendues des différents points sur la façon de résoudre la crise du logement qui sévit non seulement ici au Nouveau-Brunswick, mais aussi à l'échelle du pays.

Nous avons examiné ce qui fonctionne, ce qui n'a pas fonctionné et les pratiques exemplaires. Nous avons écouté les nombreux points de vue et les différents besoins en matière de logement, qu'il s'agisse des personnes ayant un handicap, des personnes à faible revenu ou des nouveaux arrivants. Nous avons pris en considération l'évolution des besoins et des préférences de la population en matière de logement, des personnes âgées comme des étudiants.

La crise du logement ne s'est pas produite du jour au lendemain. Et la résoudre ne se fera pas du jour au lendemain. Malheureusement, il n'existe pas de solutions rapides et faciles qui régleront tous les problèmes. Toutefois, certaines mesures permettront de répondre aux besoins immédiats, tout en jetant des bases solides pour répondre aux besoins futurs en matière de logement.

Cette stratégie représente le début d'une approche pluriannuelle. Nous avons entendu et recueilli des centaines d'idées. Celles qui sont présentées dans cette stratégie auront la plus grande incidence au cours des prochaines années. Cette stratégie est responsable, durable et mesurable.

La stratégie *Un logement pour tous* vise à aider les résidents pour éviter qu'ils deviennent sans-abri. Le ministère du Développement social continuera à déployer des efforts pour régler le problème d'itinérance.

Cette stratégie prévoit 500 millions de dollars sur trois ans en nouveaux fonds et en fonds déjà engagés par le gouvernement et ses partenaires stratégiques pour résoudre notre crise du logement.

Fondamentalement, cette stratégie jette les bases pour faire en sorte que notre marché du logement devienne concurrentiel et qu'il y ait une offre saine de tous les types de logements dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick. Cette stratégie reconnaît aussi qu'il faut former davantage de travailleurs des métiers spécialisés, améliorer les données pour la planification et réduire les obstacles à la construction domiciliaire.

À mesure que nous cumulerons des réussites et que nous commencerons à observer les résultats, nous intégrerons d'autres idées qui ont été proposées. Nous rajusterons également les projets et les initiatives qui ne produisent pas les résultats escomptés. Cette stratégie restera réactive et adaptable.

Grâce à cette stratégie, nous disposons désormais d'une approche visant à garantir un logement sûr et abordable pour tous.



L'honorable Jill Green

Ministre du Développement social et
ministre responsable de la Société
d'habitation du Nouveau-Brunswick

Introduction :

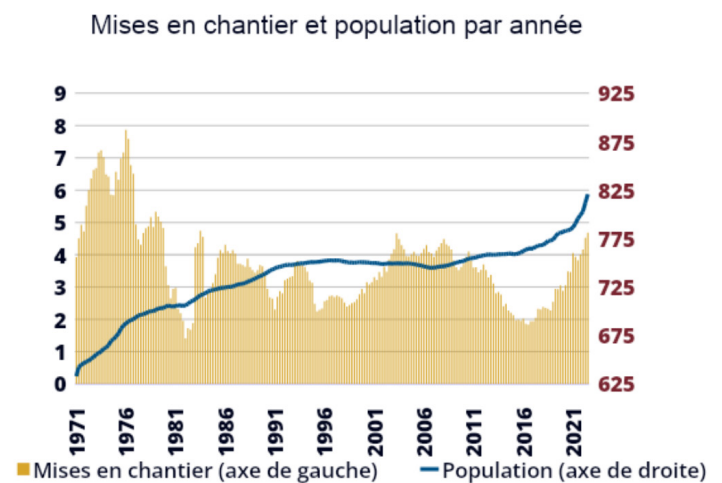
Comment nous en sommes arrivés là

Le Nouveau-Brunswick est aux prises avec une crise du logement la plus grave que la province a connue. Nous ne sommes pas les seuls. Partout au pays, les Canadiens doivent composer avec un marché de l'habitation serré touché par un certain nombre de facteurs.

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE RECORD

Au Nouveau-Brunswick, l'un des principaux facteurs qui influencent l'offre de logements est la croissance démographique. Au cours de la dernière décennie, et en particulier au cours des cinq dernières années, le Nouveau-Brunswick a connu une **croissance démographique record** après des années de déclin ou de stagnation. Cela a entraîné une pression de la demande sur les marchés de la location et du logement. Notre population devrait atteindre 900 000 habitants d'ici 2033.

Cette croissance démographique a largement dépassé capacité du domaine de la construction dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, ce qui s'est traduit par des taux d'inoccupation très faibles. Le marché a commencé à se transformer pour répondre à cette demande croissante et changeante, mais il faudra du temps pour rattraper le retard.



La croissance de notre population est le résultat combiné de l'immigration internationale et de la migration interne et interprovinciale. En outre, les jeunes migrants transforment la dynamique globale de la population qui est désormais plus jeune, ce qui est positif pour la province.

ÉVOLUTION DES PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Les préférences en matière de logement évoluent également. Les jeunes adultes et les nouveaux arrivants ont tendance à préférer les logements locatifs. De plus, notre population vieillissante se tourne vers les appartements. Ces tendances sont à l'origine d'un manque de logements locatifs, ce qui a une incidence sur les taux de rétention, peut limiter la croissance de la population, en particulier dans les petites collectivités, et ralentir l'activité économique.

MANQUE D'OFFRE POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE

Bon nombre des problèmes de logement auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont tributaires du marché et découlent d'une insuffisance de l'offre pour répondre à une demande toujours croissante. Le peu de logements disponibles, dans toutes les fourchettes de prix, a exercé une pression supplémentaire sur le marché.

La concurrence dans le marché de l'immobilier a eu une incidence importante sur l'abordabilité et l'accès au logement dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick.

Pour de nombreux Néo-Brunswickois, cela s'est traduit par de la difficulté à trouver un logement abordable. Ces pressions touchent également nos systèmes de logement social et entravent l'accès au logement pour nos populations les plus vulnérables. À défaut d'une intervention immédiate, le problème continuera de s'aggraver.

PÉNURIES DE MAIN-D'ŒUVRE ET PRESSIONS SUR LES COÛTS

Enfin, les pressions sur la main-d'œuvre et les coûts ont limité la capacité du marché de réagir à tous ces facteurs en évolution. De 2011 à 2021, 9700 emplois ont été perdus dans le secteur de la construction. De plus, un travailleur de la construction sur quatre est âgé de 55 ans ou plus, ce qui engendrera environ 3000 départs à la retraite au cours de la prochaine décennie. Ce n'est que depuis 2021 que nous avons observé une hausse de l'emploi dans ce secteur après des années de déclin.

La stratégie *Un logement pour tous* présente une première série de mesures visant à remédier au manque de logements à tous les niveaux du marché. Sans une offre abondante d'habitations et de logements locatifs au prix courant, le parc de logements abordables continuera de devenir épuisé. Nous devons prendre des mesures immédiatement pour accroître l'offre de logements au Nouveau-Brunswick dans les centres urbains et les collectivités rurales.

Un logement pour tous

VISION

Un logement sûr et abordable pour tous

PRINCIPES DIRECTEURS

- Des solutions novatrices qui transformeront le secteur du logement et augmenteront l'offre.
- Des partenariats solides entre tous les ministères, tous les ordres de gouvernement, le secteur privé et le secteur sans but lucratif qui garantiront des résultats fructueux et mesurables.
- La responsabilisation et la transparence dans la présentation des résultats de la mise en œuvre de la stratégie.
- Évolution continue : mise en œuvre, mesure et rajustement.

BUTS

- Créer les conditions propices à la construction de 6000 nouvelles maisons par année.
- Réduire le pourcentage des ménages du N.-B. qui consacrent plus de 30 pour cent de leurs revenus au logement.
- Aider les Néo-Brunswickois à faible revenu à conserver leur logement actuel.
- Réduire la liste d'attente pour les logements subventionnés de 3000 résidents par année.
- Contribuer à la construction de 220 maisons sur trois ans dans de petites collectivités du Nouveau-Brunswick afin d'aider à répondre aux besoins croissants en matière de main-d'œuvre.
- Augmenter de sept pour cent par année le nombre de travailleurs des métiers spécialisés dans le secteur de la construction résidentielle.
- Encourager la création de nouveaux logements pour étudiants.
- Augmenter les possibilités de logement pour les personnes âgées et les personnes ayant des besoins en matière d'accessibilité.

OBJECTIFS

Les initiatives stratégiques sont conçues pour se compléter afin d'atteindre nos objectifs en matière de logement.

1. Augmenter le nombre de mises en chantier avec un objectif de 6000 par année. Cela équivaldrait à construire une autre ville comme Fredericton en huit ans. En 2022, la province a enregistré un record de construction avec 4680 nouvelles mises en chantier.
2. Réduire à moins de 15 pour cent le pourcentage de ménages du N.-B. qui consacrent plus de 30 pour cent de leur revenu au logement.
3. Créer les conditions nécessaires pour maintenir les augmentations annuelles de loyer à une moyenne de 2,5 pour cent et la variation en pourcentage du prix moyen des maisons à 4,8 pour cent.
4. Réduire le nombre de ménages ayant besoin d'un logement subventionné à 7500 d'ici 2026 par rapport à la liste d'attente actuelle de plus de 11 000 ménages.



Piliers stratégiques

La stratégie *Un logement pour tous* repose sur quatre piliers stratégiques conçus pour maximiser l'incidence immédiate sur l'offre de logements au Nouveau-Brunswick.

Les piliers commencent à relever les défis les plus immédiats tout en jetant des bases plus solides pour créer une offre durable de logements. Mais surtout, les initiatives de chaque pilier stratégique sont conçues pour se compléter afin de créer des conditions dans lesquelles personne au Nouveau-Brunswick n'est obligé de dépenser plus de 30 pour cent de son revenu pour un logement sûr et approprié.



**UN MARCHÉ DU LOGEMENT SAIN ET
COMPÉTITIF**



**DES LOGEMENTS ABORDABLES POUR
LES PERSONNES À REVENU FAIBLE OU
MOYEN**

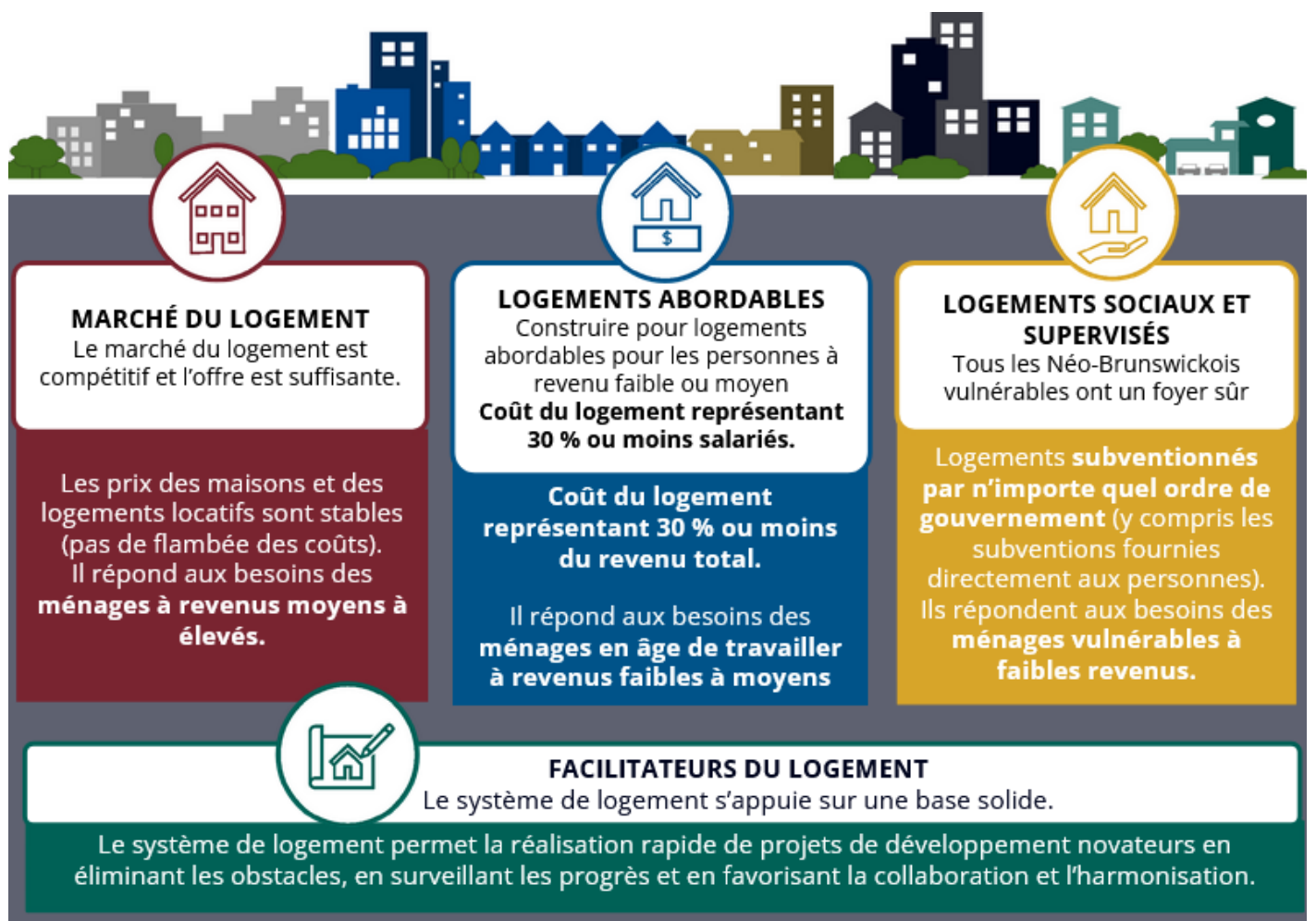


**UN FOYER SÛR POUR LES NÉO-
BRUNSWICKOIS VULNÉRABLES**



**DES BASES SOLIDES POUR NOTRE
SYSTÈME DE LOGEMENT**

Un Logement pour tous





Pilier 1 : Un marché du logement sain et compétitif



La demande croissante sans offre adéquate est à l'origine des problèmes de logement. Cela a entraîné une hausse importante des prix du logement et des loyers partout au Nouveau-Brunswick.

Les préférences en matière de logement de la population croissante du Nouveau-Brunswick ont également évolué. Les jeunes adultes, les personnes âgées et les nouveaux arrivants préfèrent louer plutôt qu'être propriétaires. Si rien n'est fait, un manque de logements qui correspond à ces préférences changeantes peut avoir une incidence sur les taux de rétention, limiter la croissance démographique et freiner l'activité économique.

Garantir un accès rapide à un logement sûr et adéquat favorisera une croissance continue, des possibilités de même que des collectivités sûres et inclusives. Un marché du logement sain fournira également l'infrastructure et les ressources dont nous avons besoin pour soutenir nos résidents les plus vulnérables et leur offrir des voies d'accès au logement.



INITIATIVES DU PILIER 1

PROJET PILOTE D'AMÉNAGEMENT RAPIDE DE LOGEMENT RURAL POUR LA MAIN-D'ŒUVRE

Un autre défi consiste à trouver des solutions adéquates en matière de logement pour soutenir la croissance de la main-d'œuvre dans les petites collectivités de la province.

La pression sur les possibilités de logement au sein de ces collectivités a entraîné des difficultés de recrutement et de développement des entreprises, ce qui limite en fin de compte les possibilités de croissance et de développement économique.

MESURE :

Par conséquent, le gouvernement du Nouveau-Brunswick **lance le projet pilote d'aménagement rapide de logement rural pour la main-d'œuvre** qui appuiera la construction de logements locatifs et de logements abordables dans de petits centres de population partout au Nouveau-Brunswick. Ce qui rend ce projet si unique est que dans le cadre d'un appel ouvert aux employeurs de la province, les besoins en matière de logement seront déterminés au moyen des taux de postes vacants actuels et de projets d'embauche ciblés. De plus, l'abordabilité des logements construits sera établie par une analyse comparative par rapport aux revenus cibles de la population active.

La province a alloué 10 millions de dollars à cette initiative et travaille en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour cerner les programmes de financement dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement afin de soutenir cette importante initiative. L'objectif de ce projet pilote est d'aider à construire 220 logements supplémentaires pour répondre aux besoins en main-d'œuvre dans au moins quatre collectivités différentes de la province.

CAMPAGNE POUR LA CONSTRUCTION MODULAIRE

Nous avons besoin de nouveaux logements abordables rapidement. Grâce aux progrès technologiques et aux nouvelles pratiques, le logement modulaire est devenu le type de construction privilégié dans de nombreux pays du monde. Les maisons modulaires présentent le potentiel d'impact le plus élevé dans les petites collectivités, car celles-ci connaissent une demande de logements soutenue et sont plus durement touchées par les pénuries de main-d'œuvre et de matériaux.

PILIER 1 : UN MARCHÉ DU LOGEMENT SAIN ET COMPÉTITIF

Actuellement, le Nouveau-Brunswick compte plusieurs entreprises de construction modulaire qui exercent leurs activités dans l'ensemble de la province. Si la construction modulaire est plus largement adoptée, il est possible de résoudre rapidement le problème de l'offre de logements.

MESURE :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick (SHNB), **lancera une campagne de sensibilisation du public pour promouvoir les maisons modulaires**. La campagne visera à changer les stéréotypes désuets qui existent au sujet de la fabrication modulaire. La campagne fera valoir que les maisons modulaires peuvent fournir rapidement des logements sûrs et abordables aux familles du Nouveau-Brunswick.

La SHNB construira également des unités modulaires afin d'inciter les autres à faire de même et encouragera la modification des arrêtés municipaux et des règlements de zonage existants pour permettre la construction de maisons modulaires dans les collectivités.

L'augmentation de la fabrication modulaire entraînera également des retombées économiques pour un certain nombre d'entreprises du Nouveau-Brunswick qui sont prêtes à accroître leur production dans l'immédiat. Opportunités Nouveau-Brunswick travaillera avec les fournisseurs de construction préfabriquée ou modulaire, nouveaux et existants, pour s'assurer qu'ils sont conscients des possibilités de croissance et qu'ils s'attaquent aux obstacles propres

à l'entreprise ou à l'industrie, comme les contraintes de la chaîne d'approvisionnement, les efforts d'expansion de la main-d'œuvre et les investissements en matière de productivité.

ÉLARGISSEMENT DU MÉCANISME DE PROTECTION CONTRE LES HAUSSES MARQUÉES D'ÉVALUATION

Pour les propriétaires et les locataires, la stabilité du coût du logement est essentielle pour pouvoir vivre sans craindre une hausse des coûts qui peut entraîner des difficultés financières, des expulsions ou des pertes de son foyer. Tout au long des consultations publiques, nous avons entendu dire que le gouvernement doit prendre des mesures pour éviter que les coûts augmentent et soient répercutés sur les locataires sous forme d'augmentations de loyer extraordinaires qui rendent immédiatement le logement inabordable.

MESURE :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick **prolonge le programme temporaire d'allègement de l'impôt foncier jusqu'en 2024** pour la portion provinciale de l'impôt foncier et explorera les options pour la mise en œuvre d'un mécanisme permanent de protection contre les hausses marquées pour les années à venir.

Cela s'appuie sur le programme temporaire d'allègement de l'impôt foncier qui a été mis en place en 2022 et qui limite la croissance annuelle de l'évaluation aux fins de l'impôt foncier à 10 pour cent dans le cas des propriétés non résidentielles admissibles et les immeubles d'habitation de quatre logements ou plus.

À l'avenir, la valeur de l'allègement annuel dans le cadre de ce programme sera égale à l'impôt provincial sur l'augmentation annuelle de l'évaluation dépassant 10 pour cent pour toutes les propriétés admissibles.

AMÉLIORER LES SERVICES DES RELATIONS ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES ET LA COLLECTE DE DONNÉES

Cette initiative vise à mettre en œuvre une nouvelle solution de gestion des dossiers pour le Bureau des relations avec les locataires et les propriétaires, anciennement connu sous le nom de Tribunal sur la location de locaux d'habitation.

MESURE :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick (SHNB), **allouera un million de dollars, annoncé précédemment, pour améliorer la prestation de services aux locataires et aux propriétaires.** Cette somme permettra également à la SHNB de mieux recueillir et analyser les données afin de prendre des décisions plus éclairées, d'obtenir de meilleurs résultats et d'améliorer la *Loi sur la location de locaux d'habitation*.





Pilier 2 : Des logements abordables pour les personnes à revenu faible ou moyen

L'un des principaux objectifs définis par les intervenants tout au long du processus d'élaboration de la stratégie était que chaque travailleur du Nouveau-Brunswick soit en mesure de se payer un logement. La croissance démographique sans précédent et les changements démographiques ont fait augmenter la demande de logements dans toute la province. Cette croissance a dépassé la production de logements et a entraîné d'importants problèmes d'abordabilité pour certains Néo-Brunswickois à revenu faible ou moyen. La hausse des coûts de l'accèsion à la propriété et des loyers a exercé des pressions supplémentaires sur nos systèmes de logement social et de logement supervisé. Pour inverser cette tendance, nous devons encourager la mise en place tangible et continue d'options de logement abordable afin de réduire la demande actuelle tout en nous assurant de répondre à la demande future à mesure que la population de notre province continue de croître.



INITIATIVES DU PILIER 2

FONDS DE ROULEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES

Le manque de fonds de roulement disponibles pour l'élaboration d'études de faisabilité, de plans d'affaires et d'études techniques préliminaires a toujours été considéré comme un obstacle aux projets de logement, en particulier dans les petites collectivités. De nombreux fournisseurs de logements sans but lucratif n'ont ni l'expertise ni la capacité financière pour assumer ces coûts initiaux, surtout lorsqu'il n'y a aucune garantie qu'ils auront un projet viable.

MESURE :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'entremise de la Société de développement régional, **établira un fonds de roulement pour la construction de logements à l'intention des municipalités et des organismes sans but lucratif**. Ce programme fondé sur le mérite fournira un total de 2,5 millions de dollars en fonds de roulement par année. Les demandes seront évaluées en fonction des priorités provinciales (y compris les logements abordables, accessibles, pour les personnes âgées et pour les étudiants), des résultats prévus, de la viabilité du projet et de la durabilité du projet de logement proposé.

BANQUE D'AIDE AU LOYER

De nombreux locataires ont de la difficulté à faire face aux coûts initiaux (dépôts de garantie) ou sont en retard dans le paiement de leurs factures.

MESURE :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, **investira trois millions de dollars au cours des deux prochaines années pour aider chaque année jusqu'à 750 ménages locataires** à éviter l'expulsion ou à conserver de nouveaux logements locatifs. Ces petits prêts à court terme pour les ménages locataires à revenu faible ou moyen réduiront le risque d'expulsion en raison d'arriérés de paiement de loyer ou de services publics. Ces prêts peuvent également aider les personnes qui ont besoin de verser un premier mois de loyer ou de payer une caution pour garantir un logement.

Les recherches montrent que les personnes qui reçoivent de l'aide dans le cadre de ce type de programme resteront logées de façon stable pendant une période de 12 mois après avoir reçu l'aide. Le prêt moyen par ménage sera d'environ 1500 \$.

MESURE INCITATIVE AU LOGEMENT DES ÉTUDIANTS DES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DU N.-B.

Les étudiants ont de plus en plus de mal à trouver un logement sûr et abordable qui corresponde à leurs besoins et à leur situation.

MESURE :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et en partenariat avec les universités publiques, élaborera et lancera le Fonds pour le logement sur le campus des étudiants des universités publiques du N.-B. Le ministère apportera un soutien financier aux quatre universités publiques afin d'améliorer l'accès au logement étudiant sur les campus. Ce soutien comprendra des subventions couvrant les investissements effectués avant la construction et des subventions annuelles couvrant les frais d'intérêt pour une période maximale de 25 ans.

Ce fonds effectuera un investissement ponctuel initial de 12,8 millions de dollars qui aidera à mobiliser des engagements totaux en matière de projets d'aménagement de plus de 200 millions de dollars.

PILIER 2 : DES LOGEMENTS ABORDABLES POUR LES PERSONNES À REVENU FAIBLE OU MOYEN

Cet engagement de financement à long terme axé sur les résultats encouragera la création nette de 3300 nouveaux « lits » sur les sept campus des quatre universités publiques du Nouveau-Brunswick. Ces logements supplémentaires libéreront des logements du marché pour les Néo-Brunswickois qui ne sont pas des étudiants.

SOUTIEN FINANCIER À HABITAT POUR L'HUMANITÉ

Au Nouveau-Brunswick, Habitat pour l'humanité offre des programmes et des initiatives visant à appuyer la construction de logements pour les familles à revenu faible et moyen. Notre stratégie reconnaît l'importance de soutenir une organisation qui a fait ses preuves.

MESURE :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, lancera un **nouveau programme de soutien à Habitat pour l'humanité**. Le programme prévoit un investissement de 70 000 \$ par logement pour la construction de jusqu'à 10 nouveaux logements par année. Cette initiative permettra à 10 familles à faibles revenus d'accéder à la propriété, ce qui, dans certains cas, retirera les ménages de la liste d'attente pour un logement subventionné.

RENDRE LES BIENS IMMOBILIERS EXCÉDENTAIRES DU GOUVERNEMENT DISPONIBLES POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES

Le manque de logements disponibles et les coûts de développement élevés pour les unités abordables entravent le développement. Les biens immobiliers excédentaires du gouvernement du Nouveau-Brunswick comprennent les bâtiments appartenant au gouvernement et les terrains vacants qui ne sont plus nécessaires à l'offre de biens ou de services gouvernementaux (autoroutes, écoles, immeubles de bureaux, etc.) Désigner les propriétés convenables qui pourraient servir à la construction de logements aidera à réduire le coût de la construction de logements abordables dans toute la province.



MESURE :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'entremise du ministère des Transports et de l'Infrastructure et de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick (SHNB), **collaborera avec d'autres ministères pour entreprendre un examen des stocks existants afin de recenser les biens immobiliers excédentaires** qui conviendraient au logement et de les transférer à la SHNB. Le gouvernement provincial renforcera également le processus qui permet de recenser rapidement les futurs biens immobiliers excédentaires du gouvernement, notamment en accélérant l'accès aux propriétés admissibles à la vente pour non-paiement d'impôt, et entreprendra un examen des propriétés du gouvernement afin de recenser les propriétés sous-utilisées qui pourraient être réaffectées à des logements publics ou abordables.

La SHNB sera responsable de déterminer si elle utilise les propriétés pour offrir des logements appartenant au gouvernement ou s'il convient mieux que ces propriétés soient transformées en logements abordables par des organismes sans but lucratif.



Pilier 3 : Un foyer sûr pour les Néo-Brunswickois vulnérables

L'un des meilleurs investissements que nous puissions faire pour appuyer la croissance de l'économie du Nouveau-Brunswick, améliorer notre qualité de vie et promouvoir la croissance continue et les possibilités pour tous est de veiller à ce que chaque Néo-Brunswickois ait un logement sécuritaire.

L'augmentation importante du coût de la vie, combinée à l'essor du marché du logement, a contribué à une demande sans précédent de logements sociaux. La liste d'attente pour un logement a considérablement augmenté au cours de l'année écoulée, 71 pour cent des ménages des régions de Fredericton, Moncton et Saint John étant en attente d'un logement.

La Société d'habitation du Nouveau-Brunswick (SHNB) possède et exploite 806 immeubles de logement public dans la province. Ces immeubles abritent environ 3800 logements, dont 214 logements individuels, 234 duplex, 206 maisons en rangée, 147 immeubles d'appartements comptant plus de cinq logements et cinq immeubles d'appartements comptant moins de cinq logements.

Plus de 14 500 Néo-Brunswickois – y compris des familles et des personnes âgées – bénéficient de

logements sociaux, de logements abordables, de subventions au loyer et d'autres programmes de logement.



INITIATIVES DU PILIER 3

PRESTATION D'AIDE AU LOYER VERSÉE DIRECTEMENT AU LOCATAIRE

Le Nouveau-Brunswick, comme le reste du Canada, est confronté à une demande de logements supérieure à l'offre. Cette situation fait grimper les prix et expose les personnes déjà logées au risque de se retrouver sans logement.

MESURE :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, lancera une Prestation d'aide au loyer versée directement au locataire grâce à un investissement annuel de 22 millions de dollars. Cela permettra à 3000 clients figurant sur la liste d'attente des logements subventionnés de demeurer logés à prix abordable et réduira immédiatement la liste d'attente des logements subventionnés.

Cette nouvelle prestation d'aide au loyer versée directement au locataire fournira une aide au loyer aux familles et aux personnes âgées. Ce programme cible les Néo-Brunswickois qui ont un besoin impérieux de logement en raison de l'abordabilité. Il offrira une variété d'options de logement abordable aux clients, améliorera la qualité de ces logements, et offrira une plus grande autonomie et un meilleur choix de lieu de résidence.

En outre, cette prestation permettrait aux personnes handicapées de conserver des options de logement sûres qui répondent le mieux à leurs besoins, y compris l'accès à un logement proche de leurs réseaux de soutien, des prestataires de soins de santé, des transports accessibles et de l'emploi, ainsi que d'y accéder. L'accessibilité des logements pour les personnes handicapées leur permet de maintenir un niveau de vie indépendant au sein de leur foyer.

CONSTRUIRE PLUS DE LOGEMENTS PUBLICS

Aucun logement public n'a été construit au Nouveau-Brunswick en 38 ans, malgré une liste d'attente de plus en plus longue.

MESURE :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, **s'est engagé à verser 100 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour la construction de 380 nouveaux logements publics.**

On propose de construire les nouveaux logements comme suit :

- 120 logements à Fredericton, Moncton et Saint John (40 logements à chaque endroit)
- 80 logements dans les régions du nord de la province
- 180 logements dans d'autres régions où les besoins sont les plus élevés

FINANCEMENT D'UNITÉS ACCESSIBLES

Tout au long du processus de mobilisation des intervenants, plusieurs groupes ont demandé du soutien pour augmenter le nombre de logements accessibles offerts partout au Nouveau-Brunswick afin de répondre aux besoins en matière de soutien à la mobilité.

MESURE :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, **améliorera le Programme de logement abordable** afin de fournir 15 000 \$ de plus par logement pour aménager des logements accessibles et abordables dans des immeubles pour une clientèle à revenu mixte. Le montant de 15 000 \$ par logement est admissible jusqu'à concurrence de 20 pour cent des logements par immeuble.

AUGMENTER LE MONTANT DU FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

Les données de Statistique Canada indiquent que les coûts de construction ont augmenté d'environ 10 pour cent au cours de la dernière année seulement.

MESURE :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'entremise de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, **augmentera le montant du financement pour la construction de logements subventionnés disponibles dans le cadre du Programme de logement locatif abordable (PLA)**, afin d'encourager la construction d'un plus grand nombre d'unités subventionnées dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Cet engagement ajoutera 130 logements supplémentaires chaque année, ce qui contribuera à la réduction de la liste d'attente pour un logement.

Ce programme élargi augmentera le soutien financier pour les organismes sans but lucratif et les promoteurs privés de studios, de chambres à coucher, de logements d'une chambre, de deux chambres et de trois chambres.

CONSTRUIRE, RÉPARER ET SOUTENIR

Il est tout aussi important de maintenir les logements actuels en bon état que d'en construire de nouveaux. En investissant dans la réparation des logements publics et subventionnés et en aidant les propriétaires à effectuer des réparations importantes, on s'assure que le parc de logements actuel est maintenu tout en investissant dans la construction de nouveaux logements.

NOUVEAUX PRÊTS MAXIMUMS PROPOSÉS EN VERTU DU PLA (EN MILLIERS DE \$)

TYPE D'UNITÉ	ACTUELLEMENT		PROPOSITION	
	Organismes sans but lucratif	Promoteurs privés	Organismes sans but lucratif	Promoteurs privés
Studio	s. o.	s. o.	70	60
1 chambre	70	60	77	66
2 chambres	70	60	83	72
3 chambres	70	60	88	77

MESURE :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, **investira 192 millions de dollars au cours des trois prochaines années**, y compris :

- 55,1 millions de dollars distribués à des organismes sans but lucratif et au secteur privé pour construire 420 logements subventionnés*;
- 51,2 millions de dollars investis pour réparer les logements appartenant à la province*;
- 21 millions de dollars pour réparer 2750 logements sans but lucratif et coopératifs;
- 22,3 millions de dollars pour permettre aux Néo-Brunswickois d'entreprendre des travaux de réparation majeure à leur propre maison (4000 maisons);
- 5,1 millions de dollars pour réparer des logements locatifs sur le marché privé, ce qui se traduit par 300 logements sûrs et abordables;
- 37,5 millions de dollars pour offrir une aide financière à 2107 travailleurs et familles à faible revenu admissibles (Allocation canadienne pour le logement).

Afin d'assurer davantage la sécurité de nos logements publics, nous **effectuerons des analyses des teneurs en radon** dans le plus grand nombre possible de logements publics

au cours du présent exercice, et les mesures correctives nécessaires seront mises en œuvre au cours du prochain exercice.

** Ces initiatives font l'objet d'un partage des coûts avec le gouvernement du Canada dans le cadre de l'entente bilatérale 2018-2028 entre le Nouveau-Brunswick et la SCHL au titre de la Stratégie nationale sur le logement.*



AUGMENTER LES MONTANTS DE FINANCEMENT POUR ENCOURAGER LA RÉPARATION DES LOGEMENTS LOCATIFS

Entretenir les logements sûrs et abordables est essentiel pour garantir que les locataires actuels ne se retrouvent pas sans logement.

MESURE :

Afin de maintenir le nombre de logements locatifs disponibles pour les ménages à revenu faible ou moyen, la SHNB **augmentera le niveau de financement du Programme d'aide à la remise en état des logements locatifs**.

Ce programme offre une aide financière (prêts-subventions) aux propriétaires pour qu'ils effectuent les réparations obligatoires et exige en retour qu'ils s'engagent à maintenir un loyer abordable pendant une période pouvant atteindre 12 ans. Le montant maximal du prêt-subvention, actualisé pour la dernière fois en 2004, passera de 24 000 \$ à 36 000 \$ par logement. Cet engagement permettra d'augmenter de 116 le nombre de logements par année et de réduire la liste d'attente des services de soutien au logement au Nouveau-Brunswick.

AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE LOGEMENT

Il est important de créer un système de prestation de programmes de logement plus réactif afin de répondre efficacement à l'évolution des besoins.

MESURE :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, **entreprendra un examen exhaustif des programmes existants de la SHNB en mettant l'accent sur le rendement des programmes**, afin de cerner les possibilités d'amélioration et d'évaluer la contribution globale de chaque programme aux objectifs de la SHNB et à la stratégie *Un logement pour tous*.

Cet examen améliorera la prestation des services aux clients en réduisant le temps nécessaire pour traiter les demandes de financement et en augmentant le nombre de clients servis.





Pilier 4 : Des bases solides pour le système de logement du Nouveau-Brunswick

La clé pour résoudre de façon permanente la crise du logement au Nouveau-Brunswick est de garantir que notre système de logement repose sur des bases solides, soutenues par une planification appropriée et continue afin que le système continue de répondre aux besoins de toute la population du Nouveau-Brunswick.

Pour ce faire, la province doit mettre en place des mesures qui, à l'avenir, créeront des conditions propices à la prise de meilleures décisions en matière de logement, à des plans de logement locaux éclairés, à l'élimination des obstacles à la construction de logements, à la constitution d'une main-d'œuvre composée d'un plus grand nombre de gens de métier spécialisés et de meilleures options de transports dans les collectivités.

À mesure que notre province continue de croître, nous devons nous assurer de bâtir notre avenir. En mettant en place les conditions nécessaires à une meilleure prise de décisions, nous nous assurerons d'être mieux positionnés pour bâtir des collectivités dynamiques et durables pour les années à venir.



INITIATIVES DU PILIER 4

ACCROÎTRE LE BASSIN DE PROFESSIONNELS DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS

De nombreux promoteurs ont du mal à trouver des ouvriers qualifiés. Cette situation a une incidence sur la vitesse de construction et, dans certains cas, a entraîné l'annulation de projets de construction. Ce problème est encore plus grave dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

MESURE :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT), **s'est engagé à mettre en place un plan d'action triennal pour la construction résidentielle et la fabrication**, afin d'augmenter de sept pour cent par année le nombre d'apprentis inscrits dans les professions de la construction et de la fabrication les plus demandées.

Ce plan vise à ouvrir la porte à un plus grand nombre de personnes qui veulent exercer un métier spécialisé en :

- éliminant les obstacles à l'apprentissage pour favoriser une plus grande participation;
- établissant une stratégie ou un bureau des métiers spécialisés du Nouveau-Brunswick en Inde (ou dans un autre pays), afin de recruter ou de préqualifier 10 000 personnes dans des métiers prioritaires pour appuyer l'immigration au Nouveau-Brunswick;
- créant un comité mixte de l'industrie et du gouvernement, en partenariat avec Opportunités Nouveau-Brunswick, pour élaborer la stratégie, les mesures et établir la présence du Nouveau-Brunswick;
- lançant un nouveau programme coopératif de menuiserie pour les étudiants étrangers dirigé par le New Brunswick Community College et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick;
- continuant d'appuyer les programmes d'exploration des métiers spécialisés avec l'entreprise Services stratégiques de main-d'œuvre dans le cadre du Programme de mentorat pour apprenti du N.-B. qui met l'accent sur la formation et l'établissement de liens entre les groupes dignes d'équité et les carrières dans les métiers spécialisés;
- soutenant la mise en valeur des carrières dans les métiers spécialisés et en harmonisant les efforts de l'industrie en matière de recrutement et de perfectionnement de la main-d'œuvre.

Ces initiatives devraient permettre d'augmenter de 21 pour cent le nombre d'apprentis inscrits dans les métiers prioritaires de la construction et de la fabrication d'ici l'automne 2024.

CRÉER UNE VOIE D'AVENIR POUR LES OPTIONS DE TRANSPORT DANS LES PETITES COLLECTIVITÉS

Un transport fiable qui offre un meilleur accès aux services et à la collectivité peut permettre aux Néo-Brunswickois vieillissants de continuer à vivre de façon autonome plus longtemps, aider les populations vulnérables et les nouveaux arrivants à mieux participer à l'économie, permettre aux étudiants d'avoir un meilleur accès à un logement, et contribuer à renforcer l'attrait des entreprises régionales.

Dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale en cours au Nouveau-Brunswick, un guide de planification du cadre pour le transport régional a récemment été élaboré pour appuyer les commissions de services régionaux (CSR) dans leur nouveau mandat de prestation d'initiatives de transport régional.

MESURE :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de la Société de développement régional, **collaborera avec les CSR pour explorer les possibilités de mieux coordonner les efforts entre les nouveaux mandats de logement et de transport.** Ces initiatives se traduiront en fin de compte par de meilleurs résultats et une meilleure qualité de vie pour les Néo-Brunswickois, en particulier ceux qui vivent dans les petites collectivités.

FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DES PETITS LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES

Bon nombre de petits projets d'aménagement de logements communautaires du Nouveau-Brunswick sont actuellement bloqués parce que les propriétés ne sont pas raccordées aux services publics (par les services d'eau et d'égouts, les routes, etc.). Lorsque ces dépenses s'ajoutent aux coûts de l'aménagement, bon nombre de ces projets de logement deviennent non viables.

MESURE :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de la Société de développement régional, **établira un fonds pour l'infrastructure de logement dans les petites collectivités.** Ce fonds de 20 millions de dollars par année permettra aux petites collectivités d'avoir accès à du financement pour construire de nouvelles infrastructures ou moderniser celles existantes. Les demandes seront évaluées en fonction des priorités provinciales, des résultats prévus et de la viabilité du projet.

PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Le Nouveau-Brunswick abrite plus de 180 fournisseurs de logements sans but lucratif et coopératifs qui fournissent plus de 6500 logements abordables dans la province.

La viabilité à long terme de ces organisations est essentielle pour qu'ils demeurent abordables, car la vente de propriétés pourrait les retirer du

système de logement abordable. Nous avons également besoin que les organismes sans but lucratif continuent à construire des logements abordables et subventionnés pour les Néo-Brunswickois.

En aidant à assurer la viabilité et la durabilité du secteur, nous pouvons nous concentrer sur le renforcement de ses capacités afin d'assurer la croissance continue des logements abordables.

MESURE :

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, **collaborera avec l'Association de logement sans but lucratif du Nouveau-Brunswick et lui apportera un soutien financier afin d'établir des plans de relève et de durabilité pour ses membres.**

AIDER LES COLLECTIVITÉS À ÉLABORER DES STRATÉGIES ET DES PLANS DE LOGEMENT

L'évaluation des besoins en matière de logement est un outil essentiel pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes. Il est essentiel de veiller à ce que les investissements du gouvernement soient dirigés vers les régions et les personnes qui ont le plus grand besoin de logement pour obtenir les meilleurs résultats, et ce, le plus rapidement possible.

MESURE :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, conjointement avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, **publiera des lignes directrices préliminaires pour l'évaluation des besoins en matière de logement d'ici l'automne 2023**. Ainsi, toutes les évaluations futures répondront aux exigences des programmes de financement fédéraux et provinciaux. Ces évaluations appuieront les initiatives de planification régionale et contribueront à éclairer la prise de décisions régionales et provinciales en matière de logement.

D'ici juin 2024, la SHNB et le ministère d'EGL examineront toutes les données existantes liées aux évaluations et aux rapports sur les besoins en matière de logement afin de cerner les possibilités de réaliser des gains d'efficacité en déployant des efforts et en se dotant d'approches coordonnées pour la collecte, le traitement ou l'analyse des données lorsque des besoins se recoupent. De plus, la SHNB et le ministère d'EGL détermineront les sources

de données actuelles et requises qui pourraient être utilisées pour évaluer plus précisément les besoins actuels et futurs en matière de logement (là où il existe des lacunes dans les sources de données traditionnelles, comme les petites collectivités).

La SHNB et le ministère d'EGL proposeront également un nouveau modèle provincial pour un centre de données sur le logement qui garantira que les décideurs locaux, régionaux et provinciaux disposent de données à jour, obtenues en temps opportun, normalisées, reproductibles, de grande qualité et comparables entre les entités, en plus d'être facilement accessibles pour appuyer l'élaboration d'évaluations des besoins en matière de logement, la planification fondée sur des données probantes, les investissements, la surveillance du rendement et la production de rapports sur le logement.

Ces travaux amélioreront au bout du compte la surveillance de l'efficacité des stratégies, des politiques et des programmes de logement du Nouveau-Brunswick.

TRAVAILLER AVEC LES COLLECTIVITÉS POUR RÉDUIRE LES OBSTACLES EN AMÉLIORANT LES POLITIQUES ET LES RÈGLEMENTS

Pour accélérer l'offre de logements abordables partout au Nouveau-Brunswick et aider à établir les priorités locales, régionales et provinciales en matière de logement, tous les intervenants doivent collaborer pour mieux cerner les possibilités pour améliorer les politiques, les procédures et les règlements en vue de réduire les obstacles à la construction de logements au Nouveau-Brunswick.

MESURE :

Sous la direction de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick et du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (EGL), un groupe de travail sera établi avec des représentants, y compris des urbanistes professionnels, des commissions de services régionaux et des gouvernements locaux pour cerner les obstacles à la construction et établir des plans d'atténuation. Les domaines d'intérêt comprendront, entre autres, les suivants :

- l'élimination des goulots d'étranglement dans les procédures d'approbation provinciales et municipales;
- la modification des règlements, des politiques et des procédures pour soutenir la densification et les quartiers inclusifs;
- l'exploration d'options visant à garantir une action rapide et concertée pour faire face à des circonstances particulières qui pourraient entraîner la perte d'unités de logement abordable;
- la collaboration avec des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie provinciale de recrutement et de maintien en poste des planificateurs d'aménagement du territoire au Nouveau-Brunswick;
- le soutien aux municipalités pour changer les perceptions en ce qui a trait aux nouveaux types de logements;
- l'amélioration de la vitesse et de la facilité de planification relatives au développement de projets en ce qui a trait aux exigences environnementales, tout en veillant à ne pas réduire la protection de l'environnement.

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux se chargera de ce qui suit :

- examiner les plans d'aménagement du territoire élaborés par les administrations locales pour s'assurer qu'ils comprennent des politiques liées au logement et au logement abordable, comme l'exige la Loi sur l'urbanisme;
- promouvoir les outils disponibles dans le cadre de la Loi sur l'urbanisme auprès des gouvernements locaux, des commissions de services régionaux et d'autres intervenants concernés afin de permettre la construction de logements, ce qui comprend l'organisation de séances d'information, le cas échéant;
- travailler avec les commissions de services régionaux pour s'assurer que leurs stratégies régionales comprennent une vision et un plan clairs sur une approche cohérente de la question du logement abordable dans leur région;
- publier une proposition de règlement sur le zonage inclusif pour obtenir des commentaires visant à permettre aux gouvernements locaux d'adopter volontairement des règlements pour exiger des logements abordables dans les développements d'une taille spécifique;
- examiner, d'ici le printemps 2024, les règlements pris en vertu de la Loi sur l'urbanisme afin de déterminer les modifications potentielles pour faciliter la construction de logements et proposer un calendrier pour les examens réglementaires, au besoin.

Conclusion : Aller de l'avant avec la stratégie Un logement pour tous

Bien que la stratégie *Un logement pour tous* ait été élaborée et gérée par la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, elle n'en est pas moins une stratégie pangouvernementale comportant des initiatives dirigées par divers ministères dans les quatre piliers stratégiques.

Ce plan marque le début de l'engagement du gouvernement à faire en sorte que chaque travailleur du Nouveau-Brunswick ait les moyens de se payer un logement sûr et approprié. Ce plan contient une série d'investissements et de mesures visant à apporter des améliorations importantes et rapides à l'abordabilité et à l'offre de logements au Nouveau-Brunswick. La stratégie *Un logement pour tous* :

ÉTABLIRA UNE BASE SOLIDE POUR LE SYSTÈME DE LOGEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR :

- **Renforcer** la capacité de la main-d'œuvre du secteur de la construction de répondre aux besoins actuels et futurs en matière d'offre de logements;
- **Améliorer** la collaboration entre les partenaires pour tirer parti des forces organisationnelles;

- **Renforcer** un investissement plus efficace et stratégique des ressources limitées;
- **Réduire** au minimum les obstacles pour maximiser le rythme de l'aménagement de logements.

INVESTIRA DANS L'OFFRE DE LOGEMENTS DANS L'ENSEMBLE DU SPECTRE POUR :

- **Augmenter** le nombre d'inscriptions immobilières et stabilisera les prix de vente des maisons;
- **Stabiliser** les taux d'inoccupation des logements locatifs et les augmentations du prix des loyers;
- **Soutenir** la croissance des entreprises, des industries et des petites collectivités;
- **Permettre** aux établissements d'enseignement d'attirer plus d'étudiants, d'atteindre les cibles de croissance et de faciliter l'expérience de travail des étudiants dans les collectivités du Nouveau-Brunswick;
- **Fournir** des logements adéquats et convenables à tous.

ACCROÎTRA L'ABORDABILITÉ DU LOGEMENT POUR LES MÉNAGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR :

- **Inciter** les immigrants à rester et à faire croître l'économie;
- **Diminuer** le nombre de ménages inscrits sur la liste d'attente provinciale pour un logement;
- **Garantir** une plus grande stabilité financière aux locataires, propriétaires de maisons et propriétaires fonciers;
- **Réduire** le nombre de ménages risquant de se retrouver sans logement.

Dans le cadre de cette stratégie initiale, des fonds nouveaux et déjà annoncés de plus de 500 millions de dollars sur trois ans sont consacrés à des initiatives qui créeront un système de logement plus sain et plus concurrentiel grâce à des investissements supplémentaires visant à soutenir la construction de logements. Grâce au soutien stratégique des principaux organismes sans but lucratif du Nouveau-Brunswick, nous assurons l'aménagement d'un plus grand nombre de nouveaux logements sociaux et la viabilité à long terme du réseau existant de logements sociaux. En investissant dans les ressources humaines, nous nous assurerons que nous disposons d'une réserve de travailleurs qualifiés, ce qui nous permettra d'augmenter plus rapidement notre stock de logements.

Grâce à de meilleures données, à des processus améliorés et à des approches plus normalisées en matière de planification du logement, nous serons en mesure de prendre de meilleures

décisions et de faire des investissements plus ciblés pour nous assurer d'atteindre nos objectifs.

La Société d'habitation du Nouveau-Brunswick présentera régulièrement des rapports sur les progrès de cette stratégie. Au fur et à mesure que la stratégie progressera, des mises à jour et des ajouts y seront apportés. Les initiatives qui s'avèrent fructueuses seront élargies, celles qui n'ont pas l'incidence souhaitée seront arrêtées et nous chercherons à intégrer davantage les nombreuses idées et suggestions que nous avons entendues lors des consultations avec les intervenants et du dialogue continu.

Ensemble, nous renverserons une crise qui a commencé il y a de nombreuses années et qui a fait en sorte que de nombreux Néo-Brunswickois ont de la difficulté à maintenir un logement sûr et abordable pour eux-mêmes et leur famille. En travaillant ensemble, nous veillerons à ce que chaque résident ait accès à un logement. Ces efforts permettront à la province de continuer d'aller de l'avant, d'attirer de nouveaux résidents, de stimuler une nouvelle croissance économique et d'offrir de nouvelles possibilités pour toute la population.

Un logement pour tous

